Rapatriement des handicapés français : le coup d'gueule de l'AFrESHEB

02/05/19



Guide Social

L'AFrESHEB asbl, association par et pour les Français en situation de handicap et leur famille, a édité un nouveau numéro de sa revue "Re-Fresh". On y retrouve notamment l'édito de la présidente Isabelle Resplendino. Elle se penche sur la question du rapatriement forcé ou non des Français accueillis en Belgique. Découvrez son texte en intégralité!

Actualité brûlante pour les Français en situation de handicap en Belgique. Alors, grande vague de rapatriements forcés ou pas ? En-deçà des gros titres accrocheurs des journaux, la vérité que vous connaissez bien elle, est toujours là :

- ▶ Il est de plus en plus **difficile de faire accepter ou maintenir une orientation en Belgique**, et surtout les frais y afférent (hébergement et particulièrement le transport pour les enfants transfrontaliers qui font l'aller-retour quotidien domicile français/école spécialisée belge ou pour ceux qui résident dans un internat scolaire public) ;
- ▶ Chaque année, les établissements hébergeurs voient **leur dotation baisser**, alors que les salaires sont indexés sur l'inflation ; quelle qualité d'accueil peut-on maintenir dans ces conditions ? In fine, la survie même des établissements n'est plus envisageable à plus ou moins long terme ;
- ▶ 10 établissements belges ont été repris dans le CPOM français (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), officiellement,
- « les plus grands, les plus anciens » (ce qui veut dire les moins chers, les tarifs bas étant viables uniquement si on échelonne les coûts sur le nombre ; ce qui est une marche arrière par rapport au nouvel arrêté wallon qui relève drastiquement les normes : petites unités de vie, chambres particulières...);
- L'on n'hésite plus, ces dernières semaines, à **interrompre** la prise en charge de frais de transport d'élèves en plein cycle du primaire, alors qu'ils étaient scolarisés en Belgique et y progressaient depuis la maternelle ;
- ▶ L'on rapatrie des personnes qui sont là depuis des décennies, elles ne sont plus que des **objets** ;
- ▶ L'on se fiche des **familles** qui ont déménagé, quitté leur emploi, vendu leur maison, pour être plus près de leur enfant/adulte ;
- L'on ne propose toujours rien d'équivalent en France pour ces personnes et leur famille : du **bricolage institutionnalisé** (réponse accompagnée pour tous, plan d'accompagnement global : quelques heures par-ci, quelques heures par-là psychiatrie pour les cas trop compliqués justement ceux qu'on envoie en Belgique). Quid des enfants et des adultes que nous avons réussi à sortir d'années de contention, de mise en isolement, de camisole chimique ? Quid de ces enfants pour lesquels il a fallu que l'école les sèvre et leur réapprenne à manger autrement qu'en léchant l'assiette car pendant des années, ils étaient restés les mains attachées dans le dos ? Quid de ces adultes autistes en unités pour malades difficiles, plus faites pour les serials killers que pour les personnes autistes dont si peu de professionnels en France savent prévenir et gérer les troubles du comportement et qui trouvent une solution adaptée en Belgique pour 10 fois moins cher ?
- ▶ Quid de **l'arrêt des nouveaux départs** en Belgique, même s'ils sont voulus par les familles ? (oh on ne les empêche pas d'y inscrire leur proche, mais elles doivent alors financer par elles-mêmes) ;
- ▶ Quid d'un **calendrier** pour apporter en France les solutions qu'on trouve en Belgique avant d'arrêter le flux ?
- ▶ Quid de l'article 18 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, sur le choix de la résidence, du pays de la résidence, de la libre circulation des personnes ?
- ▶ Quid de la **scolarité**, quand la circulaire contre les départs non voulus en Belgique ne propose que du médico-social ou du sanitaire pour les enfants, sans avoir même invité le ministère de l'éducation à son élaboration ?
- ▶ Quid de ses femilles <u>nautralivies renders aroires secialité</u>res secialité fremétables transferent bandires. et matreitance et qui savoir plus ont trouvé refuge pour leur enfant en Belgique ?

- » Quid du déracinement imposé une 2e fois à des gens ici depuis des décennies, dont certains n'ont plus de famille ?
- ▶ Quid de **l'éloignement** quand une famille de la région parisienne voit son enfant transféré de Belgique au sud-ouest de la France ?

Non, bien sûr, il n'y aura pas de vague de rapatriement massif, la France en est bien incapable. Mais le gouvernement se doit de répondre aux questions que les personnes françaises en Belgique et leurs familles se posent.

Aujourd'hui à Paris, pour la Conférence nationale du handicap, un groupe de travail destiné aux Français de Belgique s'ouvre. En même temps (comme dirait quelqu'un), les associations les représentants n'y sont pas conviées...

Isabelle Resplendino

Présidente	d'AFrESHEB	asbl
------------	------------	------

Réagir			
Signaler			

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies.

J'accepte

En savoir plus